



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 Avril 2018

Etaient présents :

- Monsieur le Maire : Jean-Georges KARL
- L' Adjoint : M. Albert ALLMENDINGER

Les Conseillers Municipaux : Mme Karin ALESSANDRI, M. Loïc BERGER, M. Christian DOCK, Mme Sylvie FINKLER, M. FREY Thierry, M^{me} Annie HEYWANG, M. Michel MECKERT, - M^{me} Martine NUSS, M. Bruno PFRIMMER, M. Dominique ROHFRITSCH, Mme Fabienne SCHNEIDER

Absents excusés :

- Mme Christine FASSEL-DOCK qui a donné procuration à M. le Maire,
- M. Michel ESTNER qui a donné procuration à M. Dominique ROHFRITSCH

1 – Procès-verbal de la séance du 12 Mars 2018

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 Mars 2018 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance.

2 – Décision du Maire (N°3)

Dans le cadre de sa délégation, M. le Maire informe les Conseillers municipaux de la décision qu'il a prise au nom de la Commune :

N° 3/2018 du 12/3/2018 :

Le Maire a :

ACCEPTE le chèque d'un montant de 987,60 € de la compagnie d'assurance GROUPAMA en règlement du sinistre du 03/04/2017 - remplacement du candélabre renversé Place du Lindel

IMPUTE cette somme au compte 7718 – Indemnisation d'assurance –

3 – Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018

VU l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018

Le Conseil Municipal
délibère et

DECIDE de ne pas modifier les taux des taxes municipales

ADOPTÉ les taux tels que présentés sur l'état de notification 2018 par la Direction des Services Fiscaux, à savoir :

Taxe d'habitation	19,16 %
Taxe sur le foncier bâti	14,83 %
Taxe sur le foncier non bâti	47,37 %

Adopté à l'unanimité

4 - Budget Primitif 2018

Après avoir pris connaissance du projet de budget primitif 2018 établi par M. le Maire et la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2018 établi comme suit :

Dépenses de fonctionnement	947 307,93 €
Recettes de fonctionnement	947 307,93 €
Dépenses d'investissement (y compris les restes à réaliser)	3 151 644,61 €
Recettes d'investissement	3 151 644,61 €

Adopté à l'unanimité

5 - Dispositif de redistribution solidaire de nouvelle génération : demandes de subventions

A – Réfection du mur intérieur du cimetière

Entendu les explications de M. le Maire

Suite aux travaux réalisés sur l'extérieur du mur du cimetière, il devient urgent et nécessaire d'un point de vue étanchéité de procéder à la réfection intérieure du mur. Ces travaux permettront également de valoriser notre patrimoine puisqu'il s'agit d'un mur constitué de pierres de taille en grès des Vosges.

VU le devis établi par l'entreprise « Constructions BECHTOLD » pour un montant de 51 411,00 € H.T., soit 61 693,20 € TTC

VU le budget primitif 2018 adopté précédemment

Le Conseil Municipal
Délibère et

APPROUVE le projet de réfection du mur intérieur du cimetière pour un montant de 51 411,00 € H.T., soit 61 693,20 € TTC

CHARGE M. le Maire de monter le dossier de demande de subvention dans le cadre du dispositif de redistribution solidaire de nouvelle génération attribué par la Communauté de Communes du pays de Barr

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté par M. le Maire qui sera joint au dossier :

Coût prévisionnel	
Travaux de réfection (selon devis)	51 411,00 €
Total HT	51 411,00 €
Arrondi à	51 411,00 €
TVA	10 282,20 €
Total TTC	61 693,20 €

Plan de financement	
DRSNG	25 705,50 €
Autofinancement (Budget 2018)	35 987,70 €
Total	61 693,20 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018 – section d'investissement – Opération 124 CIMETIERE – article 2116

CHARGE M. le Maire de toutes les formalités administratives

Adopté à l'unanimité

B – Remplacement des portes de la salle polyvalente

Entendu les explications de M. le Maire

Le remplacement des portes de la salle polyvalente devrait permettre de réduire considérablement la consommation d'énergie et ainsi réaliser des économies d'énergie non négligeables (enjeu financier mais également environnemental). Du point phonique, vu l'état déplorable actuel des portes, il est à attendre une nette amélioration.

VU le devis établi par l'entreprise « GLASSOLUTIONS » pour un montant de 14 165,61 € H.T., soit 16 998,73 € TTC

VU le budget primitif 2018 adopté précédemment

Le Conseil Municipal
Délibère et

APPROUVE le projet de remplacement des portes de la salle polyvalente pour un montant de 14 165,61 € H.T., soit 16 998,73 € TTC

CHARGE M. le Maire de monter le dossier de demande de subvention dans le cadre du dispositif de redistribution solidaire de nouvelle génération attribué par la Communauté de Communes du pays de Barr

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté par M. le Maire qui sera joint au dossier :

Coût prévisionnel	
Travaux de fourniture et de pose (selon devis)	14 165,61 €
Total HT	14 165,61 €
TVA	2 833,12 €
Total TTC	16 998,73 €

Plan de financement	
DRSNG (solde de l'enveloppe attribuée)	3 294,50 €
Autofinancement (Budget 2018)	13 704,23 €
Total	16 998,73 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018 – section d'investissement – Opération 81 « Gros travaux bâtiments communaux » – article 21318

CHARGE M. le Maire de toutes les formalités administratives

Adopté à l'unanimité

6 – Divers

A – Mesures « tests de tension » sur le réseau de l'éclairage public

M. le Maire informe les conseillers que l'entreprise CRESA procédera à des mesures « tests de tension » sur le réseau de l'éclairage public le mardi 17 avril 2018. Pour ce faire, l'éclairage sera éteint toute la nuit.

B – Détérioration de la Route de Bourgheim (cf procès-verbal du 29 janvier 2018)

M. l'Adjoint Albert ALLMENDINGER a pris contact avec les élus de Gertwiller et de Bourgheim. Pour l'instant, les négociations sont en cours. Une communication sera faite lorsqu'elles auront abouties.

La séance est levée à 20 h 30.

Le Maire :
Jean-Georges KARL